



## On n'est jamais aussi bien servi que par soi-même

Ce dimanche, la plume, ma meilleure amie, va m'accompagner du matin au soir.

Ma meilleure amie m'est fidèle et les mots choisis par elle se veulent des plus sincères. En tout état de cause, ces mots qui sont alors les miens prennent le soin de ne blesser personne. Le respect des autres fait encore partie de mon ADN.

Les acteurs habitués à faire connaître la vie du Conseil municipal notamment sur les réseaux sociaux, ne peuvent ou ne veulent pas tout raconter, ma plume va essayer d'apporter une vision exhaustive de l'intérieur.

### "A FAKE NEWS"

Lors de la présentation des vœux à la population le 10 janvier dernier, le Maire entouré de l'ensemble des membres du Conseil municipal (majorité et opposition) nous a gratifié d'un long discours.

Un des points abordés par le Maire a retenu toute mon attention. Mais ce n'était ni le moment, ni le lieu de le lui faire remarquer par respect de l'institution et des Quimperlois présents.

La source de mon courroux concerne le transfert de la compétence "eau et assainissement" à Quimperlé communauté à compter de ce 1<sup>er</sup> janvier.

C'est la raison pour laquelle j'ai décidé de l'évoquer en Conseil municipal.

Que dit Michaël Quernez :

"Le transfert à compter du 1<sup>er</sup> janvier de la gestion de l'eau et de l'assainissement à Quimperlé Communauté<sup>1</sup> a été adopté à l'unanimité des conseillers communautaires et à une très large majorité lors du Conseil municipal de Quimperlé le 31 octobre dernier."

Comment est validé légalement ce transfert des compétences ; simplement par le vote d'une délibération proposant de modifier les statuts de l'intercommunalité.

"A fake news", puisque contrairement aux dires de Michaël

Quernez, cette délibération a été votée à l'unanimité comme l'atteste l'extrait suivant du compte-rendu du Conseil du 31 octobre 2018 (haut de la page 7) - (Photo ci-dessous)

"A Fake News", expression anglaise qui se traduit dans notre langue par "information fallacieuse ou fausses nouvelles" (Dictionnaire Robert). C'est le cas.

### A fake news, mais aussi une omission.

Sur ce sujet de transfert de compétence, dans ce discours aux Quimperlois, le Maire ne dit pas tout.

Il se tait sur une décision qu'il a délibérément choisie de faire voter en Conseil. Il est vrai qu'en termes de vœux, ce n'était pas "top".

Le même conseil municipal du 31 octobre a validé, à la majorité, une augmentation à partir de 2021 du prix de l'eau et de l'assainissement pour les familles Quimperloises<sup>2</sup>, et ce du simple fait du transfert, toutes choses étant égales par ailleurs.

4 élus d'opposition se sont opposés fermement à cette augmentation en demandant une compensation fiscale pour tous les habitants (Soazig Cordroc'h, Serge Nilly, Marc Duhamel et moi-même). **Refus du Maire.**

Mais pourquoi à partir de 2021 ? Il suffit de regarder le calendrier électoral<sup>3</sup> municipal pour comprendre.

Décision :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la modification des statuts de Quimperlé Communauté.

<sup>1</sup> Nouvelle appellation de la Cocopaq.

<sup>2</sup> Une autre commune est également dans ce cas : Querrien.

<sup>3</sup> Les élections municipales se dérouleront en mars 2020.

---

## L'AMI, le point le plus important de ce conseil municipal.

---

L'AMI (Appel à Manifestation d'Intérêt<sup>4</sup>) est un dossier complet composé d'actions s'inscrivant dans "une stratégie territoriale cohérente" pour redynamiser le centre-ville qui manifestement en a bien besoin. (2019 – 2024) - Fermetures de commerces, pas un seul boucher indépendant, une pharmacie qui s'exile en périphérie, après les cabinets vétérinaires, banques, notaires...

Présentation des 8 actions :

1. Aménagement d'une **zone 30 km/h** en hypercentre (62.000 € ht)
2. Abords de la **MSAP** (Maison de services au public) et du **CDAS** (Centre Départemental d'action sociale), aménagement des espaces extérieurs à l'Espace Kerjégu (387.383 € ht)
3. **Conservatoire de musique et de danse** (maitrise d'ouvrage Quimperlé communauté pour le Conservatoire). **Requalification des espaces publics**, sans le coût du Conservatoire, et maitrise d'ouvrage Quimperlé (1.294.032 € ht), soit globalement autour de 10 millions.
4. **Projet d'habitat inclusif** <sup>5</sup> - Résidence Leuriou (2.592.940 €ht, financé en partie par Finistère habitat à hauteur de 1.563.004 € ht)
5. **Réserve foncière** route de Moelan (110.000 € ttc) Développement habitat.
6. **Ilôt Saint-Yves** – Aménagement de la rue de Pont-Aven, étude et conception. (41.667 € ht).
7. **Place Hervo** – Opération renouvellement urbain (Maitrise d'ouvrage OPAC de Quimper-Cornouaille). Ce projet mixte Quimperlé-Opac concerne la réhabilitation (ou reconstruction) de 2 commerces place Hervo et la réalisation de 6 logements (1.206.203 € ht)
8. **Chemin Bleu** – Dernière phase (252.860 € ht)

Certaines de ces actions feront l'objet de subventions de Quimperlé Communauté, et du département, mais aussi de la Région dans le cadre de l'Opération AMI.

L'objet de ce point à l'ordre du jour était précisément destiné à finaliser le projet global avec son plan de financement qui doit être transmis en fin de mois au Conseil Régional. C'est ce que nous, élus de l'opposition, avons fait.

L'ensemble de l'opération s'élève à 3.356.582 € ht et la demande de la ville pour la subvention Régionale à 2.000.000 €

Pour clore ce chapitre, précisons que :

---

<sup>4</sup> On laisse penser que c'est une nouveauté, en réalité c'est un ripolinage d'un dispositif ancien "appels à projets"

- L'étude sur l'opération de "**redynamisation des halles**" de la place Hervo n'est pas terminée, et son coût n'est pas précisé dans le dossier de candidature. Mais au cours de ce Conseil, en réponse à nos interventions, il nous semble que la municipalité de Michaël Quernez s'oriente vers une opération limitée.
- Les élus de l'opposition ont présenté plusieurs modifications à ce dossier AMI, modifications acceptées par le Maire.

En conclusion, nous sommes satisfaits de voir le Maire épouser plusieurs de nos préoccupations et souhaitons que la réponse de la Région nous permette de mettre en route ces différents projets. Notre vote a été positif. Démonstration est ainsi faite que, pour notre part, c'est l'intérêt général qui prime, **excluant ainsi toute approche politicienne partisane.**

**Notre seule orientation, c'est Quimperlé et les Quimperlois.**

---

## Halles et Conservatoire

---

En marge de ce dossier "AMI", et au nom des élus de l'opposition, j'ai abordé le sujet des halles et du Conservatoire. Je vous livre ci-après le contenu de mon intervention :

"Rappelons quelques faits. Le lundi 28 janvier dernier, concernant principalement les Halles et le commerce de la basse-ville, il y a eu 2 séances pour la présentation de l'étude du cabinet "*Lestoux et Associés*". La première avec les commerçants, la seconde avec les habitants. En présence d'élus qui ont participé aux deux réunions.

L'un des arguments forts avancé par le cabinet est particulièrement encourageant pour imaginer la suite des opérations. Il concerne l'existence d'un flux de personnes sur la basse-ville découlant de la proximité d'équipements culturels et scolaires : école Sainte-Croix, le cinéma la Bobine, La Poste place Charles de Gaulle et le Conservatoire.

Au cours du débat qui s'en est suivi, débat fort intéressant au demeurant, la question de l'emplacement futur du Conservatoire a été (une nouvelle fois) posée... Et la réponse de Michel Forget, adjoint au Maire, a été claire : "*La décision n'est pas encore prise*". Dont acte. Ainsi l'espoir perdure.

**48 heures plus tard**, en réunion inter-commissions relative au projet "AMI", Michel Forget annonce aux élus que la décision est prise : ce sera à la place du Centre Guehenno, le coût variant de 6,5 à 8,5 millions d'euros en fonction de la jauge de la salle de concert. La presse s'en fait échos très rapidement.

<sup>5</sup> Troisième voie entre la vie à domicile et l'hébergement en structure, avec l'habitat inclusif aussi appelé habitat accompagné, APF France handicap

Je peux vous assurer, Monsieur le Maire, que les habitants, et notamment ceux qui ont participé à ces réunions, n'ont pas apprécié. *Nous non plus, d'ailleurs !* Par respect que l'on doit à tous ceux qui sont présents ici, je ne vous livre pas les mots et adjectifs employés. Mais ils sont très forts, très durs.

Depuis plusieurs années, vous n'avez cessé de répéter qu'il y avait deux sites possibles pour l'implantation du nouveau Conservatoire. L'un en basse-ville, l'autre au centre Guéhenno.

Les Quimperlois ne comprennent pas. Ils s'attendaient, à juste titre, que leur soient présentés deux projets, chacun avec ses points positifs et ses contraintes ; deux projets sommaires permettant aux uns et aux autres de choisir en toute connaissance. La manière qui a été la votre est définitivement à bannir.

Et pourtant... A la page 11 du dossier sur le projet AMI, que lisons-nous ?

*"La ville a fait le choix de faire évoluer le mode de gouvernance interne qui, est-il précisé, intègre un processus de concertation permettant d'élaborer une vision de la ville partagée".* C'est loupé !

J'élève donc, avec mes collègues, une vive protestation et demande l'organisation d'un **Référendum d'Intérêt Communal**".

Dans sa réponse, le Maire confirme que la décision sur le déménagement du Conservatoire à l'Espace Guéhenno était prise depuis un certain temps... que le RIC sur 2 projets demandé par nous était la bonne solution, mais que l'intercommunalité ne l'acceptait pas. Merci Monsieur le Maire de nous donner raison. Mais il n'est pas trop tard. **Quand on se fourvoie, on corrige.**

---

## LE DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

---

Ce débat est obligatoire dans les communes de plus de 3500 habitants.

Tous les ans, à la même époque, ce débat permet une présentation du contexte financier national et local en vue de la préparation et de la présentation du budget de l'année (pour celui de 2019, le Conseil municipal se réunira le 27 mars).

3 parties essentielles : le contexte national, le bilan 2018, les perspectives 2019. Nous avons insisté sur les points suivants.

- **CONTEXTE NATIONAL**

Les valeurs locatives servant au calcul des impôts locaux (Taxe foncière et taxe d'habitation) vont augmenter de 2.2%. C'est une forte augmentation comparée à celles des

années précédentes : 0.9% en 2014, 0.9% en 2015, 1% en 2016, 0.4% en 2017 et 1.24% en 2018.<sup>6</sup>

Cette très forte augmentation intervient au moment où la France connaît depuis plusieurs mois une fronde dont l'objet principal est le pouvoir d'achat. C'est une situation exceptionnelle, et elle s'alourdit de l'annonce de l'augmentation prochaine de l'électricité de 5.9%. A situation exceptionnelle, réponse exceptionnelle. Depuis le début de ce mandat, les élus d'opposition ont toujours réclamé une baisse de la pression fiscale. Cette demande prend cette année une importance encore plus forte. Nous avons donc demandé au Maire une baisse du taux de 1.1%. **Le Maire refuse. C'est non.**

- **BILAN 2018**

Nous sommes intervenus sur 3 points qui nous semblent importants.

### **Population et scolaires.**

Ce sont deux éléments qui nous inquiètent car ils montrent à quel point la situation de Quimperlé se dégrade. La population diminue depuis 2015, nous avons perdu 168 habitants alors que les autres villes de la périphérie se retrouvent sur une bien meilleure dynamique.

De plus, concernant l'effectif scolaire, la situation empire par rapport aux années passées.

"Dans les écoles maternelles publiques, on constate une baisse de 13,5% des élèves issus de familles quimperloises, alors que la part des élèves des communes voisines fait un bond de 54,5%.

Dans le primaire public, la part des Quimperlois chute de 16,5% et celle des communes voisines augmente de 36,5%."

**Personnel municipal** - "Le bilan 2014-2018 concernant les effectifs nous interroge : - 25% d'agents (y compris les transferts de compétence à l'intercommunalité), mais seulement une baisse de la masse salariale de 5%. Il convient, Monsieur le Maire, d'approfondir votre approche."

**Finances** - Pour l'année 2018, il nous faut noter, avec satisfaction, la renégociation des prêts par l'adjoint Eric Alagon qui s'est traduite par une baisse de 50% des intérêts liés aux emprunts. Il a profité des circonstances exogènes, et il a eu raison.

Cependant, pour les années suivantes, le projet "AMI" (2019-2024) se traduit par une baisse très forte de l'épargne nette, limitant ainsi d'autres projets qui nous semblent importants : c'est le cas, pour ne prendre que cet exemple, et nous le regrettons fortement, de l'arrêt

---

<sup>6</sup> L'augmentation des valeurs locatives est décidée dans le cadre du budget national voté au Parlement.

des travaux de réhabilitation de *l'hôpital médiéval*, joyau de notre patrimoine historique.

**Nous avons, une nouvelle fois, rappeler que l'extension du "chemin bleu" n'est pas pour nous une priorité.**

Enfin, concernant la sécurité qui représente pour nous une action constante et qui nécessite des moyens plus importants, nous sommes favorables au renforcement de la police municipale (effectifs : de 3 à 4 agents), mais nous regrettons la suppression du projet de vidéoprotection pourtant inscrit au budget 2018. C'est un recul.

**Les Quimperlois ont droit à la sécurité, tous les Quimperlois, jeunes et moins jeunes, et il appartient aux élus de prendre toutes les mesures pour y parvenir.**

---

## INONDATIONS ET PONT DU BOURGNEUF

---

À la fin de ce Conseil, nous sommes intervenus, une fois de plus, sur le risque des inondations.

"Si des mesures ont été prises pour mieux maîtriser les risques d'inondation, si l'on espère évidemment que Quimperlé soit épargnée, le risque existe toujours... Si tous les élus d'aujourd'hui et hier sont concernés, d'autres avant l'ont été aussi.

En 1996, Marcel Tusseau avait demandé une étude à une société professionnelle d'hydrologie, la SCE, afin de guider les élus sur les mesures à prendre pour limiter les dégâts occasionnés par les crues. En 2000, lors de cette crue très importante, cette société est venue spontanément compléter cette étude dont les conclusions ont été remises à la municipalité Daniel Le Bras en 2001.

Dans une conclusion ignorée des Quimperlois et des élus., cette Société insistait alors sur *"l'impact important qu'aurait la réfection du Pont du Bourgneuf, mesure la plus efficace permettant une diminution de 1,04 m dans la situation d'une crise identique à 2000<sup>7</sup>".*

À notre connaissance, jamais le rapport de cette étude payée par les deniers publics n'a été communiqué à l'ensemble des élus, ni aux riverains concernés. Pour quelles raisons ? Ces résultats ne peuvent, ne doivent rester confidentiels.

Le Conseil départemental qui a la responsabilité de ce pont a-t-il été destinataire des conclusions de cette étude ? Si cette question revient en Conseil municipal, c'est que nous avons été informés qu'une nouvelle étude serait menée cette année me semble-t-il.

Il serait particulièrement souhaitable que l'ensemble des acteurs concernés aient tous les éléments pour traiter ce sujet si important pour Quimperlé.

Ma question à Michaël Quernez est donc évidente : les conseillers municipaux qui le souhaitent peuvent-ils recevoir copie de ce document de 1996 corrigé 2000 afin d'être en mesure d'effectuer les comparaisons avec les résultats de la future étude.

### *Quimperlé en couleur !*

*Dans le cadre d'un échange sur l'attractivité de la ville, notamment sur son centre, nous avons réclamé plus de couleurs pour les façades. Les Quimperlois le souhaitent, pour eux, pour la ville, pour les touristes.*

*Le Maire évoque alors les "interdictions" ou les "contraintes" imposées par l'architecte des Bâtiments de France.*

*Nous avons donc proposé au Maire de "taper du poing sur la table", et de nous joindre à lui pour que ce diktat n'empêche plus Quimperlé de s'embellir.*

*La réponse du maire ne nous est toujours pas parvenue. Patience !*

### **Communiqué de presse – hors Conseil Actes antisémites - condamnation**

En quelques jours, ce sont trois actes qui ont particulièrement attiré l'attention sur la recrudescence de l'antisémitisme en France : l'inscription du mot « Juden » (« Juifs » en allemand) sur la vitrine d'un magasin Bagelstein – acte qui s'inspire directement des méthodes des milices nazies dans les années 1930 en Allemagne. L'apposition d'une croix gammée sur des portraits de Simone Veil, à Paris et l'abattage d'un arbre dédié à la mémoire d'Ilan Halimi, à Sainte-Geneviève-des-Bois.

Pour le président de l'AMF (Association des Maires de France) François Baroin, ces actes « *odieux et inacceptables* » sont « *une grave menace pour la cohésion de la République* », qu'il faut condamner « *en tout lieu, tout temps et toute circonstance* ». Les maires et les élus locaux étant « *les artisans du quotidien de la République* », ils sont « *solennellement appelés* » à se mobiliser au travers d'une action qui doit « *symboliser (leur) attachement aux principes fondamentaux de la Déclaration des droits de l'homme* », en plantant « *un arbre dans chaque commune* ».

Les élus de Quimperlé doivent participer à cette unanime condamnation républicaine. Au nom des élus d'opposition, j'ai donc saisi le Maire pour l'organiser sur notre cité.

Alain Kerhervé

---

<sup>7</sup> C'est tout ce que nous connaissons de cette étude.